

La sanitarisation du social ou la transmission de normes diététiques dans la distribution de colis d'aide alimentaire

Laurence Ossipow et Anne-Laure Counilh

Émulations - Revue de sciences sociales, 2023, n° 45, « Les Politiques publiques du corps sain ».

Article disponible à l'adresse suivante

<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations/article/view/gallengasoldani>

Pour citer cet article

Laurence Ossipow et Anne-Laure Counilh, « La sanitarisation du social ou la transmission de normes diététiques dans la distribution de colis d'aide alimentaire », *Émulations*, n° 45, Mise en ligne le 10 janvier 2024.
DOI : 10.14428/emulations.045.06

Distribution électronique : Université catholique de Louvain (Belgique) : ojs.uclouvain.be

© Cet article est mis à disposition selon les termes de la Licence *Creative Commons Attribution, Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International*. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

Éditeur : Émulations – Revue de sciences sociales / Presses universitaires de Louvain
<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations>

ISSN électronique : 1784-5734

La sanitisation du social ou la transmission de normes diététiques dans la distribution de colis d'aide alimentaire

Laurence Ossipow¹ et Anne-Laure Counilh²

[Résumé] L'aide alimentaire, observée dans une banque alimentaire et des dispositifs de distribution de colis, avant et après la pandémie de coronavirus, est soumise à des impératifs moraux, budgétaires et sanitaires tendant à imposer aux populations financièrement démunies un mode de nutrition à visée diététique. Une association de diététicien.es conseille en effet aux cadres des dispositifs d'aide de confectionner des colis s'approchant d'une pyramide alimentaire idéale, quoique fondée sur des produits à bas prix et évitant tout aliment-réconfort riche en sucre ajouté. Cette visée condamne les bénéficiaires à une alimentation relativement austère qui ne tient par ailleurs pas compte de leurs goûts et préférences.

Mots-clés : aide alimentaire, droit à l'alimentation, impératifs moraux, sanitisation, anthropologie, ethnographie multisites.

The sanitization of the social or the transmission of dietary standards in the distribution of food aid parcel

[Abstract] Food aid, observed in a food bank and in the distribution of parcels, before and after the coronavirus pandemic, is subject to moral, budgetary and sanitary imperatives tending to impose on the financially deprived populations a mode of nutrition with a dietetic aim. An association of dieticians indeed advises the managers of aid systems to prepare parcels that are close to an ideal food pyramid, albeit based on low-cost products and avoiding comfort foods rich in added sugar. This approach condemns recipients to a relatively austere diet that does not consider their tastes and preferences.

Keywords: food aid, right to food, moral imperatives, sanitization, anthropology, multisited ethnography.

Introduction

Aujourd'hui en Suisse, aucun individu ne meurt de faim, mais nombreuses sont les personnes qui sautent des repas et se sont appauvries en raison de mauvaises conditions de travail, du chômage, de coupes dans l'aide sociale, d'endettements, de problèmes de santé, de certaines situations familiales, de fragilité statutaire³ et des multiples difficultés qu'a entraîné la pandémie de COVID-19. Incapables de faire face à leurs dépenses ordinaires et imprévues ainsi que contraintes d'économiser sur la nourriture pour maintenir leur budget à flot, les personnes financièrement démunies se voient obligées de recourir à l'aide alimentaire. La Suisse comme d'autres pays riches ne fait donc plus

¹ Haute Ecole de Travail social, HES-SO Genève, Suisse.

² Haute Ecole et Ecole Supérieure de Travail Social, HES-SO Valais-Wallis, Suisse.

³ Les personnes dites en situation d'immigration irrégulière ont particulièrement souffert de la pandémie car elles se sont brutalement retrouvées sans travail et sans protection sociale.

figure d'exception et rejoint le groupe des nations européennes et nord-américaines notamment décrit par Graham Riches et Tina Silvasti (2014⁴) ayant mis en place un système de distribution de nourriture à plus ou moins grande échelle pour compenser les effets du néolibéralisme qui creuse les inégalités socio-économiques sans mettre en place de véritables politiques publiques de lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire. En conséquence, l'État ne s'engage que très peu dans un soutien de l'aide alimentaire et délègue cette tâche au monde associatif, lui-même épaulé par différentes formes de philanthropie. La société civile se mobilise aussi très largement (dons et bénévolat) puisqu'il s'agit de répondre à des besoins vitaux suscitant beaucoup d'émotion et de compassion ainsi que le souligne Didier Fassin (2010) dans *La raison humanitaire*.

Fondée sur le principe d'une approche multisites et multisituée (Marcus 1995), l'enquête menée avec deux collègues, Anne-Laure Counilh et Yann Cerf (Ossipow, Counilh, Cerf, 2019-2023) s'est déployée dans plusieurs lieux et dispositifs de deux cantons romands. Elle s'appuie sur diverses formes d'observation (notamment participante, comme bénévole – à découvert –, l'ensemble des actrices et acteurs étant au courant de notre présence de chercheuse⁵). Par ailleurs, des entretiens semi-directifs et informels ont été menés avec tous les acteurs et actrices de l'aide alimentaire (des bénéficiaires aux élu-es politiques en passant par les responsables d'associations ou de fondations, les instances organisatrices des dispositifs d'aide, les bénévoles et les professionnel·les du social). Anne-Laure Counilh (*à paraître*) a par ailleurs construit une cartographie des dispositifs disponibles dans toute la Suisse.

Dans cet article, je ne me centrerai uniquement sur l'un des deux cantons et l'une des deux fondations : une banque alimentaire cantonale (BA) et un grand dispositif de distribution de colis. La BA recueille dans différents supermarchés des « invendus »⁶ (des produits généralement frais à la limite de la date de vente ainsi que des produits alimentaires et d'hygiène donnés par de grandes entreprises tels que des échantillons de promotion et des articles dont l'emballage est abîmé ou dont le design a été modifié). Dans l'autre canton, les deux banques alimentaires ne fonctionnent que sur des « invendus », même si les organisations qui les reçoivent complètent parfois l'offre avec l'achat de quelques produits frais. Une association distribuant des colis à quelques centaines de membres table, elle, sur la distribution de produits de qualité achetés dans des commerces locaux et visant, outre les produits de base, à « faire plaisir » (chocolat, biscuits, fromage, confiture, etc.). On notera encore que les banques alimentaires suisses ne touchent pas de surplus ni nationaux, ni européens.

⁴ L'état de l'art dans le domaine de l'aide alimentaire est très riche et ce d'autant plus qu'il relève de plusieurs disciplines (histoire, sociologie, anthropologie, géographie, droit, théologie et sciences de la nutrition). Une partie des principales publications que nous ne pouvons pas toutes citer ici se trouve dans Ossipow, Counilh, Cerf (2022) ainsi que dans Ossipow, Counilh, Cerf (2023).

⁵ Posture facile à tenir lors des entretiens formels et informels, mais plus ambiguë lors des observations puisque les chercheur·ses observent tous azimuts y compris des éléments qu'ils ne seraient peut-être pas censé·es voir, ni entendre.

⁶ Dans la suite du texte, tous les termes entre guillemets sont d'origine émique.

La BA du canton fonde sa mission sur trois axes : « la lutte contre la précarité alimentaire », « la lutte contre le gaspillage alimentaire » et « la réinsertion professionnelle » (car elle peut profiter d'emplois de solidarité⁷). Suite à la pandémie de COVID-19 et à l'augmentation des bénéficiaires, la BA ne repose plus ou presque plus sur la redistribution d'« invendus », mais sur des achats au prix le plus bas, sauf en ce qui concerne les légumes et les fruits commandés à une organisation maraîchère locale d'agriculture raisonnée. Les personnes responsables de la BA et des Colis sont soucieuses depuis leur création (2005 pour la BA et 1993 pour les Colis) de proposer des produits parfaitement mangeables, contrôlés par le service de la consommation et des affaires vétérinaires, mais elles essaient aussi de longue date de préparer des « paniers » qui soient les plus équilibrés possible :

Élaboré en consultation avec X [mention d'une association de diététicien·nes et renvoi à leur site]⁸, le panier des Colis [suite de l'appellation] représente l'équivalent de trois à cinq repas par personne [par semaine]. Il s'agit d'un coup de pouce alimentaire. Le panier est composé de produits secs (pâtes, riz, tomates en conserves, légumes secs) et de produits frais (légumes, fruits) et du lait pour les enfants. (Site des Colis/bénéficiaire d'une aide/en quoi consiste un panier, site consulté le 21.3.2023)

Ainsi la composition des colis a été discutée et est toujours discutée (en 2023) en consultation avec l'association de diététicien·nes qui offre de l'information et des formations au grand public en même temps qu'elle labellise puis contrôle des établissements privés ainsi que publics (notamment les cantines scolaires). Si l'aide alimentaire distribuée n'est pas toujours suffisante (c'est « un coup de pouce »), ses organisateur·trices tendent à promouvoir une alimentation dite saine selon les normes de la pyramide alimentaire⁹. La population suisse – tous milieux confondus – a une bonne connaissance de cette pyramide même si elle ne l'applique pas toujours concrètement¹⁰, elle est donc l'objet de maints contrôles et incitations, comme l'explique Philippe Longchamps (2014) étudiant les pratiques des infirmières scolaires dans leurs visites de santé auprès d'enfants âgés de cinq ans accompagnés d'un parent (généralement la mère). Les personnes relevant de l'asile sont également concernées par ces multiples incitations comme le montre une étude récente menée par Delphine Amstutz *et al.* (2020) dans un centre du canton pour requérant·es et réfugié·es qu'il faudrait, de leur point de vue, suivre socialement et médicalement, dès leur arrivée, pour contrer leur obésité. Dans leur étude, le degré d'obésité des femmes réfugiées est corrélé à la durée de leur séjour post-migratoire en Suisse. Au-delà de ces incitations et injonctions, le « bien-manger »

⁷ Ces emplois de solidarité (EdS), subventionnés par le canton, sont destinés à des personnes en fin de droit du chômage, employables au sein d'organisations à but non lucratif.

⁸ Une association qui ne peut pas être nommée car la diététicienne qui y travaille, Mme Jura (voir plus loin), ne veut pas être reconnue.

⁹ Voir la pyramide https://www.mvl.ch/files/V8TRGBH/lebensmittelpyramide_f.pdf. Consultée le 22 mars 2023.

¹⁰ Lire les résultats du programme national de recherche prioritaire 69 sur l'alimentation dite saine et durable (<https://www.healthyandsustainable.ch/fr/resultats>), page consultée le 22.03.2023.

semble désormais ne se penser que dans les normes du « bien se nourrir », y compris dans le champ de l'aide alimentaire. Pourtant, comme le remarquent Lotte Damhuis, Alexia Serré et Matthias Rosenzweig (2020), les bénéficiaires interviewé-es estiment que « bien se nourrir » n'est pas qu'une question de santé, mais aussi de convivialité, c'est pourquoi iels regrettent notamment de ne pas avoir suffisamment de moyens pour inviter des proches ou des ami-es. Pour leur part, Mathieu Duboys de Labarre et Chantal Crenn (2019 : 83) s'insurgent contre l'encadrement alimentaire dont les bénéficiaires d'une épicerie sociale sont l'objet et racontent l'anecdote d'une personne aidée qui se voit imposer d'acheter des légumes alors que son mari cultive les siens dans son propre potager et qu'elle préférerait dès lors se ravitailler en produits de base.

Forte de ses différentes lectures et d'un cadre théorique emprunté à D. Fassin, qui parle de « sanitisation du social », « c'est-à-dire de cette traduction sanitaire d'un problème de société » (Fassin 2010 : 105), je fais l'hypothèse d'une « diététisation de l'aide alimentaire ». Dans l'exemple de Fassin, il s'agissait de la réponse des pouvoirs publics plus prompts à agir sur les conditions de vie des immigré-es quand iels étaient atteint-es dans leur santé que « lorsque les règles élémentaires de la dignité sont bafouées » (Fassin 2010 : 105¹¹). En Suisse, l'insécurité alimentaire est surtout le résultat d'un ajustement des dépenses alimentaires pour faire face à un budget très limité. Les bénéficiaires économisent donc sur l'alimentation (une économie qui ne se voit pas publiquement) pour pouvoir payer leurs factures de base (loyer, assurance, vêtements, mobilité, téléphonie, etc.). À défaut d'aider financièrement les démunie-es, les responsables de l'aide alimentaire leur fournissent alors des colis ne couvrant qu'environ trois jours de nourriture, mais mettent un point d'honneur à ce que l'ensemble des vivres forme une aide diététiquement équilibrée. Cette aide est appréciée, mais ne contribue que faiblement à apaiser un sentiment d'insécurité plus global lié aux coûts toujours croissants des dépenses essentielles. Ainsi c'est moins l'insécurité alimentaire qui préoccupe les personnes financièrement démunies que la difficulté à faire face à l'augmentation de leurs dépenses. Dès lors, et comme l'indiquent notamment Jean-Michel Bonvin, Marc Lovey, Emilie Rosenstein et Philippe Kempeners (2020), les bénéficiaires de l'aide alimentaire (SDF exclu-es) se disent en relativement bonne santé physique mais en mauvais état psychique¹².

Pour montrer comment cette diététisation des colis s'est construite, je reviendrai d'abord sur le système des Colis tel qu'il existait avant la pandémie de coronavirus puis sur sa transformation durant le confinement qui a donné lieu à des distributions de « bons ». J'aborderai ensuite le point de vue des bénéficiaires des Colis s'exprimant sur les vivres reçus pour terminer sur la place que la diététisation prend dans le champ de

¹¹ Sur cette question de la régulation des corps par des autorités qui ne sont pas que sanitaires, on consultera aussi avec profit Didier Fassin et Dominique Memmi (2004) ainsi que Luc Berlivet (2004).

¹² OSSIPPOW L., COUNILH A.-L., CERF Y., MARTENOT, A., RENEVIER, J. (2023), *De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation. Ressources, besoins et pistes de transformation à Genève. Rapport de recherche*. Genève, Suisse : Haute école de travail social (HES-SO//Genève). <https://arodes.hes-so.ch/record/12132>.

l'aide alimentaire d'urgence qui se pérennise en même temps qu'un droit à l'alimentation se fait jour.

1. Le dispositif des Colis : points de vue de responsables, bénévoles et d'une diététicienne

1.1. La distribution et le contenu des colis avant la pandémie de coronavirus en automne 2019

La distribution des Colis s'effectue non loin de la BA dans laquelle j'ai enquêté. Avec l'accord de la responsable et du conseil de fondation, je m'y rends chaque mardi comme bénévole-chercheuse dès novembre 2019. Le premier jour de mon arrivée, Madame Croisette¹³, m'accueille en me tenant un discours de circonstance sur le contenu des colis, même si elle et sa collègue ne sont pas vraiment satisfaites de devoir suivre les conseils de la diététicienne représentant l'association de santé publique mentionnée supra (note 6).

Nous essayons d'avoir des colis cohérents avec des produits locaux, il y a toujours au minimum un fruit et un légume frais par personne. Nous favorisons aussi les légumineuses. Ainsi chaque colis contient une légumineuse (lentilles, fallafels, haricots rouges, pois chiches) et une céréale (pâte, semoule de blé, polenta). C'est une diététicienne qui certifie (sic, voir note 12 infra) que les colis sont équilibrés parce que nous ne voulons pas donner de la *junk food*. À midi, les bénéficiaires peuvent aussi bénéficier de la soupe préparée par la banque alimentaire et distribuée sur place. (Mme Croisette, 5.11. 2019)

Après que leur attestation a été contrôlée, les bénéficiaires peuvent se rendre dans la zone de distribution où un-e bénévole remplira leur caddy en fonction du nombre de personnes (et enfants) dans le ménage. Les produits distribués ont été achetés par les Colis ou offerts par la BA. Chaque caddy contient des briques de lait UHT (une demi-brique par adulte et une entière par enfant), des céréales, des légumineuses, des fruits et des légumes, des œufs et des produits de base distribués une fois toutes les six semaines (produits de douche, shampoing, confiture, huile, sucre ainsi que corn-flakes et cacao auxquels ont droit les ménages avec enfants). Une fois par mois, des couches-culottes sont aussi remises aux familles qui ont des enfants de moins de 24 mois.

Le 12.11.2019, le caddy d'une personne contenait 1 litre de lait ; 1 poivron ; 1 paquet de semoule de blé ; 1 paquet de biscuits ; 1 boîte de tomates ; 1 boîte de haricots rouges ; 1 orange ; 2 œufs ; 4 pommes de terre.

¹³ Pour éviter les prénoms fictifs et leur caractère infantilisant, j'ai attribué aux bénévoles et aux responsables des noms de montagnes suisses et françaises tandis que j'ai donné des noms d'arbres aux bénéficiaires, rappelant, en principe, leur pays d'origine, bien que cette dimension ne soit pas essentielle.

Une fois rempli, le caddy est remis à la personne bénéficiaire qui suit alors une autre file pour recevoir des produits frais (viande ou poisson, pâte à gâteaux, pâtes fraîches, yaourt, fromages, pâtisserie).

Le même jour, la personne recevait : 1 fromage (du brie « M budget ») ; 2 petites bouteilles de jus d'orange (bouteilles de promotion) ; 1 pain ; 1 bombe de mousse à raser (s'il s'agit d'un homme) ; 150 gr. de viande.

À cet endroit nommé la « table du frais », les bénéficiaires ont théoriquement le choix de leurs produits, mais de facto, il est limité. Trois bénévoles distribuent les « produits frais » : d'abord de la viande (des invendus récoltés par la banque alimentaire, congelés et étiquetés pour une nouvelle validité de trois mois) ou du poisson (commandés et achetés par les Colis, car le poisson est très rarement récupéré par la banque alimentaire et jamais recongelé). La viande est disponible en quantité limitée (porc, poulet et parfois bœuf). Le poulet est d'abord distribué aux personnes d'obédience musulmane tandis que le porc est remis aux autres¹⁴. Le pain est donné congelé, les grands morceaux aux familles nombreuses, les petits aux célibataires.

Peu avant que le dispositif des colis ne ferme pour cause de pandémie, j'interviewe Madame Le Môle, responsable bénévole, qui travaille en binôme avec Madame Croisette. Nous revenons entre autres sur le contenu des colis :

On avait une structure qui marchait très bien. Et maintenant on veut tout changer. [...] C'est très bien d'avoir de grandes idées de diététicienne. Je suis entièrement d'accord que la diététique est importante, mais quand tu as faim, la diététique parfois ce n'est pas si important que ça. Si on écoutait la diététicienne, on ne donnerait que des flocons d'avoine et pas de céréales [corn-flakes, céréales de petit-déjeuner]. Alors, on écoute la diététicienne qui a plein d'idées et je suis entièrement d'accord, mais ce n'est pas en leur donnant un paquet de cacao et de céréales, une fois toutes les 6 semaines qu'ils vont devenir obèses ! [...] Donner un cacao à un gamin le matin ça me semble normal. [...] Et on [la diététicienne] veut leur donner des légumineuses toutes les semaines, bah c'est une fois les lentilles, une fois les haricots rouges, une fois les haricots blancs. On est obligé de varier. Alors oui c'est vrai qu'avant on n'en donnait qu'une fois par mois. Maintenant on en donne toutes les semaines et ils en ont peut-être ras le bol. (Mme Môle, 18.12.2019)

En fin de compte, on sent une certaine lassitude de la part de la bénévole responsable à laquelle on enlève petit à petit ses prérogatives, y compris celles de pouvoir concocter de temps à autre, notamment lors de fêtes calendaires, des distributions qui permettent de faire un « bon » repas (par exemple des blancs de poulet, de la crème et des champignons en boîte pour Noël avec un assortiment de biscuits pour le dessert) :

¹⁴ Ce qui pose, comme on peut l'imaginer, de nombreux problèmes et des accusations d'iniquité entre bénéficiaires, les personnes qui ne se revendiquent pas d'obédience musulmane devant se contenter de différentes pièces de porc, considérées comme de moins bonne qualité que le poulet. Dans le nouveau système des colis qui a succédé au confinement, la question de la viande est réglée par le fait qu'aucun produit réfrigéré n'est désormais distribué.

Si Mme Croisette et Mme le Môle se plaignent de la diététicienne (Mme Jura), celle-ci regrette avec ses collègues que ses objectifs de travail ne soient pas respectés à la lettre, ni par la BA, ni par les Colis :

[...J'aurais dû] sélectionner les produits selon les bénéficiaires sur une base de qualité et de durabilité tant pour les achats que pour les dons. Établir les quantités des aliments à distribuer par personne pour un jour type... Accompagner les bénévoles qui distribuent les colis dans le choix de produits favorisant une alimentation équilibrée et durable. Proposer une aide pratique pour favoriser l'utilisation des produits distribués : animation/démonstration pour apprendre à utiliser les produits distribués, recettes filmées. Suggérer des dons judicieux lors des Samedis du Partage [campagnes de dons]. (Madame Jura, 23.12.2021)

L'association de santé publique dont Mme Jura fait partie ne peut pas être considérée comme certifiant les Colis. Toutefois, l'accompagnement de cette diététicienne et de ses collègues est très souvent nommé par la BA et même indiqué sur le site web des Colis comme s'il s'agissait d'un gage de qualité. Bien que suivant largement ses conseils, la BA veut aussi pouvoir se sentir libre d'introduire occasionnellement des produits reçus en très grande quantité, comme à une occasion, des corn-flakes au cacao :

Mme Jura, elle dit "c'est pas bon", mais moi je dis Nestlé nous a filé des palettes [de corn-flakes], on va les distribuer et puis point barre. (M. Cervin, 30.04.2022)

Le 16.12.2019, j'assiste à l'assemblée générale des Colis avec le conseil consultatif puis au repas organisé pour remercier les bénévoles. Durant cette assemblée, celui qui anime la séance, un médecin, explique le travail effectué avec la diététicienne (Mme Jura) de l'association de santé publique depuis quelques mois : « on a diminué la viande et le poisson pour être plus diététiques ». Mme Jura a été contactée par les Colis, car le nombre des bénéficiaires augmentait sans arrêt (le dispositif était en passe de devoir remettre plus de 3.000 colis chaque mardi). La Fondation, un peu dépassée par ces augmentations, voulait être sûre qu'elle distribue bien ce qui est nécessaire, notamment sur le plan nutritif tout en devant accroître drastiquement ses achats et ses demandes à la BA. Il est proposé que les Colis ne procèdent plus à certains achats sur ses propres fonds ce qui permettait notamment de concocter les petits menus « plaisir » que décrit Mme le Môle (supra) et que la BA prennent tous les achats en charge en profitant d'une partie des subventionnements attribués aux Colis. Les bénévoles des Colis sont dépités et crient à l'arnaque ayant l'impression d'être absorbés par la BA. Au cours du repas, le médecin m'avoue que cette question de partage des fonds est un peu théorique, car les Colis et la BA reçoivent tous deux des fonds de la même grande fondation philanthropique : les partager et revisiter les missions des deux fondations ne lui paraît pas très grave. Depuis, la BA se concentre entièrement sur les achats et les Colis sur la distribution.

1.2. Les « bons » et le contenu des colis après le semi-confinement de mars 2020

En mars 2020, le semi-confinement est déclaré et les Colis fermés, ce d'autant plus que la majorité des bénévoles sont âgés et ne peuvent donc prendre le risque de s'exposer au virus durant les distributions. Mais le Conseil de Fondation ne reste pas inactif et décide de distribuer aux bénéficiaires des cartes-cadeaux nommées des « bons ». Les plus fidèles des bénévoles se réunissent alors pour vérifier toutes les adresses et préparer un courrier en diverses langues indiquant aux bénéficiaires le montant des « bons » selon la taille des ménages. Les « bons », envoyés par la poste, seront alors à encaisser dans une grande surface, partenaire de longue date de la BA et ne vendant ni cigarettes ni alcool au grand soulagement de la plupart des bénévoles. Ces dernières ne sont en effet guère favorables à la distribution de « bons » qui équivalent, selon eux et elles, à de l'argent dont les bénéficiaires pourraient faire mauvais usage (OSSIPow, Counilh, Cerf, 2022). La distribution des bons durera trois mois, le temps que les Colis, aidés par les instances publiques cantonales et communales, mettent place un centre de distribution dont les longues files ont fait la une des médias locaux, nationaux et internationaux en juin 2020. Une société d'utilité publique qui assure l'organisation et l'exploitation des jeux de loterie et distribue l'entier de ses gains à des associations sans but lucratif verse alors 1 million de francs pour les Colis tandis que l'État (le canton) investit peu après, et exceptionnellement, 5 millions pour la BA.

Les colis, préparés dans un grand hall d'exposition, sont ensuite transférés à la population démunie financièrement dans 5 puis 4 (aujourd'hui, 2) centres de distribution. Ces colis ne contiennent pratiquement plus que des produits achetés par la banque alimentaire. Aucun produit n'est réfrigéré, les sites de distribution ne disposant pas de chambres froides. Le poids du colis est limité, car il doit pouvoir être distribué aisément et rapidement puis être facilement transportable par les récipiendaires, principalement des femmes. Le prix du colis avoisine les 30 francs suisses (17 francs de divers produits et 10 francs de fruits et légumes). La confection des colis est régie par les mêmes principes nutritionnels qu'avant la pandémie : alternance de céréales et légumineuses, remplacement de la viande par des conserves de sardines et de thon, « riches en oméga 3 » précise la diététicienne tandis que la BA spécifie que ces conserves de poisson sont issues de pêche durable. À ces produits s'ajoutent des œufs (les moins chers) et des cornets de légumes achetés à une entreprise locale de maraîchage. L'achat de légumes et de fruits produits sur le territoire local dans des conditions d'agriculture raisonnée vient ici à point nommé corriger le système de distribution des colis qui n'est pratiquement plus basé sur le recyclage d'aliments invendus. Si chaque sac contient des sardines, du thon et des œufs, le reste des produits, plutôt bas de gamme, varie selon les 4 semaines du mois. Dernièrement, Mme Jura, la diététicienne a fait réviser à la baisse la quantité de sel distribuée et changer le riz (« moi qui suis quand même un peu à cheval sur le riz, [je dois dire que] leur riz n'était pas bon ») et alterner sardine et thon. Elle a également proposé de supprimer une sorte de corn-flakes (« une préparation ultra-transformée

pour le petit-déjeuner ; de mauvaise qualité et qui ne plaisait pas ») et de réintroduire des flocons d'avoine qui ne sont pas sucrés et peuvent servir à d'autres préparations qu'au petit-déjeuner (précise Mme Chasseron, la responsable des achats de la BA). Les bénéficiaires reçoivent le sac de produits secs à un stand, et, à un autre, des légumes et fruits, le tout étant multiplié par trois pour les grands ménages. À deux autres stands, les bénéficiaires peuvent aussi obtenir du lait maternisé et des couches-culottes.

Lorsque les bénéficiaires ont terminé le circuit, ils doivent en principe rendre le cabas en plastique rose de la BA¹⁵ et le cornet en papier de l'union maraîchère, puis ranger la marchandise dans leurs propres sacs. C'est lors de ce transfert que s'effectuent quelques échanges entre bénéficiaires qui peuvent néanmoins aussi remettre les produits dont elles et ils ne veulent pas dans les bacs d'un stand spécifique. Les produits secs « refusés » seront stockés pour être renvoyés par camion au lieu initial de confection des colis, les produits « frais » qui ne peuvent être conservés jusqu'à la prochaine distribution (la semaine suivante) seront offerts aux bénévoles. Ce stand des produits « refusés » en dit long sur les goûts¹⁶ des bénéficiaires qui se délestent de maints articles, en priorité les lentilles, mais aussi, curieusement, les corn-flakes évoqués plus haut dont le parfum banane-cannelle a peu de succès et les paquets de fruits secs dont les personnes ne savent apparemment pas que faire. Les sardines et le thon sont également délaissés parce que les bénéficiaires venant régulièrement depuis longtemps ne semblent plus en vouloir après bientôt trois ans de ce régime comme seule source de protéines animales avec le lait et les œufs. Les légumes et fruits refusés par les bénéficiaires sont aussi assez nombreux (salades, et tomates durant l'été ; choux et courges durant l'hiver). Les fruits offerts sont essentiellement des pommes et des poires¹⁷ puisqu'ils doivent non seulement être produits sur place, mais aussi être adaptés à un transport en sacs, juchés les uns sur les autres. M. Niesen, le responsable d'un des nouveaux lieux de distribution sur lesquels je me suis rendue après le semi-confinement, a demandé qu'on ne lui livre plus de chou puisqu'ils sont presque tous rendus et ensuite lourds à remettre dans le camion qui les rapportera au lieu d'emballage initial. M. Niesen est aussi agacé du refus des conserves de poissons et a, à maintes reprises, suggéré de donner de la viande en boîte (du *corn-beef*) critiquant les préoccupations diététiques de Mme Jura qui ne veut pas en entendre parler car le *corn-beef* est préparé à base de « mauvaises » viandes de bœuf, de surcroît trop salées. Mme Chasseron, quant à elle, en relève le prix élevé. Pour des raisons financières (trop chers), diététiques (trop salés) et logistiques (devant passer par une chaîne du froid), les plats carnés tout préparés ne sont pas envisageables. « C'est quand même dingue cette volonté de les éduquer à manger sainement et de ne pas tenir compte de leurs goûts », s'insurge M. Niesen, devant moi (la chercheuse) qui acquiesce.

¹⁵ Mais beaucoup ne le font pas et sortent dans la rue avec ce type de cabas. C'est ainsi que l'on sait immédiatement qu'il y a une distribution d'aide alimentaire dans tel ou tel quartier.

¹⁶ Au sens des préférences gustatives ainsi que des habits de classe et de contextes décrits par Pierre Bourdieu (1989).

¹⁷ L'hiver, des citrons et des oranges sont ajoutés, précise Mme Chasseron.

L'association de santé publique qui conseille la BA organise quatre fois par année des animations cherchant à faire connaître sur les sites de distributions les céréales et les légumineuses. J'ai assisté à l'une d'elles, où deux diététicien.nes étaient présent.es. L'animation avait pour objectif de faire connaître les flocons d'avoine, sous diverses formes, mais rares étaient les bénéficiaires qui osaient s'approcher pour se servir des coupelles de dégustation (nous étions, il est vrai, en pleine crise sanitaire). En revanche, des fiches recettes faciles à comprendre par leurs photographies étaient disponibles pour des bénéficiaires ne parlant pas toutes et tous le français. Mme Jura a également précisé que la nouvelle animation « sardines et thon » en rillettes ou en *empanadas* a rencontré un franc succès. Pour Mme Jura, il ne s'agit pas « d'éduquer les pauvres », comme je l'insinue un peu frontalement, mais de donner aux « plus vulnérables », la possibilité de « manger équilibré » comme le reste de la population quand elle s'y intéresse. Lorsque je discutais avec elle en lui suggérant que l'aide alimentaire devrait peut-être aussi se fonder davantage sur les choix des concerné.es et lui dépeignais la position des Epicerie Caritas¹⁸ à ce sujet, elle fut choquée et me répondit que ce genre d'épicerie devrait avant tout proposer des produits « sains ». De l'avis de Mme Jura, chaque possibilité de prévention est à saisir, notamment par rapport aux personnes précaires qui risquent d'être en surpoids ou obèses malgré la faiblesse de leurs moyens ou à cause de celle-ci.

2. Points de vue de bénéficiaires

Avant la crise sanitaire, les Colis distribuaient des sacs de nourriture à environ 3.000 bénéficiaires en moyenne chaque semaine. Le profil des bénéficiaires était composé d'environ 50 % de réfugié.es, requérant.es d'asile et personnes en situation d'irrégularité statutaire ainsi que de 50 % de personnes bénéficiant d'un permis de travail annuel, d'un permis de résidence et de Suisses.ses (Bonvin *et al.*, 2020). Les bénéficiaires interviewé.es se sont exprimé.es sur la façon dont iels sont reçu.es dans les sites de distribution et sur l'utilité de ces colis qui les satisfont, notamment parce qu'ils leur permettent d'économiser entre 50 et 100 francs suisses par mois sur leur budget. Nombreuses sont d'ailleurs les personnes ayant récemment immigré qui considèrent l'aide comme très généreuse, surtout si elle est comparée, disent-iels, à celle quasi inexistante de leur pays d'origine. Quoique globalement satisfait.es de l'aide, les bénéficiaires apprécient pourtant de pouvoir également parler de ce qui les dérange puisque la plupart ne s'autorisent pas à le dire à voix haute dans les lieux de distribution. Concernant l'accueil dans l'ancien système, les bénéficiaires notent que la plupart des bénévoles se montraient aimables, mais pouvaient vite s'agacer si une personne tentait de négocier un échange

¹⁸ Les épicerie Caritas à prix modique proposent à l'achat un bel assortiment de graines, fruits, et légumes (même exotiques), mais ne mettent pas moins à disposition un rayon également bien garni de boissons gazeuses sucrées, de chocolats, et biscuits. Les responsables de ces épicerie sont en effet convaincu.es que les personnes démunies financièrement ne sont pas des bénéficiaires, mais des client.es qui doivent avoir le choix de leurs produits (Ossipow, Counilh, Cerf, 2023).

de produits, et répondre alors par un lapidaire : « ici, on n'est pas à la Migros ¹⁹ », indiquant que le choix n'est possible que dans les grandes surfaces payantes. Une autre source d'insatisfaction relevait de l'iniquité entre les bénéficiaires quant à la viande (note 11, supra) ou les produits offerts en début de distribution qui n'étaient plus disponibles dès 16 heures. Les un-es préfèrent la distribution d'origine, qui, si elle prenait du temps, permettait d'obtenir davantage de nourriture, notamment des produits laitiers et de la viande. Les autres, plus nombreux-ses, apprécient davantage le nouveau système, rapide, et composé de produits frais qui ne sont pas des « invendus » (donc pas des restes). Mais ce que tous et toutes préfèrent lorsqu'ils l'ont expérimenté, c'est le système des « bons » (ou cartes-cadeaux). Mme Féoja l'affirme avec enthousiasme, insistant sur le fait que le choix permet de manger ce qu'on aime et ce dont on a besoin, sans gaspillage :

Oui, je crois que c'est mieux pour tout le monde. Parce que du coup tu ne vas pas accumuler des choses que tu as déjà. Tu achètes le nécessaire. Si tu as besoin de viande..., tu en achètes. Oui, tu prends des produits de la Migros que tu aimes. Tu pouvais manger ce dont tu avais besoin. (Entretien du 1.12.2020)

Quant à Mme Frêne, le choix lui permet d'éviter la monotonie des colis standardisés :

C'était très bien. Avec les cartes, c'est mieux. Quand tu vas à la Migros, tu achètes comme tu veux et ce n'est pas toujours les mêmes choses comme ici, donc c'était mieux. (Entretien du 20.5.2021)

Mme Lapancho se souvient aussi de la période bénie où elle a reçu des bons :

Quand nous voyions des choses en action et que le prix était bien, nous disions "allez on se fait ce petit plaisir, ce n'est pas grave, on le met dans le chariot". Par exemple deux barquettes de dorade à 11 francs ... Mais tu ne peux pas tout t'acheter... [...]. En fait, j'ai surtout acheté du poulet par rapport au porc... Et si tu achètes un poulet et 4 ou 5 cuisses, il y en a pour tout le monde. [...] Disons qu'il nous manquerait des choses, mais nous ne pouvons pas nous en plaindre ; ce sont des choses gratuites donc... Ils pourraient donner plus d'œufs puisqu'ils ne donnent pas de viande ou alors augmenter quelque chose d'autre, le riz, les pâtes non. Ils donnent vraiment beaucoup de pâtes. (Entretien du 20.05.2021)

Elle se rend de temps à autre dans des « magasins latinos » pour se procurer du manioc et des bananes plantains de même qu'elle achète toutes les trois semaines de la viande ou du poisson dans une grande surface ainsi que des fruits (principalement exotiques) que ses filles aiment beaucoup. Mme Murinzi se soucie aussi de bien nourrir ses enfants de façon « saine » et « équilibrée », en particulier sa « petite dernière » qui a tout juste 12 mois. Elle aime faire la cuisine et possède un congélateur qui lui permet de conserver certains légumes (comme les tomates) parfois reçus en trop grande quantité :

Mes enfants ne manquent de rien : [grâce aux colis], je n'achète presque pas de légumes, je n'achète pas les Pampers... Moi je congèle les tomates parce que je ne vais pas jeter les tomates, c'est de l'or, donc je congèle et après je fais les sauces avec... donc quand j'en ai beaucoup je mets une partie en salade et l'autre je la coupe en petits dés que je mets au congélateur. Et quand je dois faire

¹⁹ Migros est un conglomérat d'entreprises coopératives suisses de la grande distribution.

ma sauce tomate, c'est presque prêt et bien meilleur que la sauce en boîte. C'est bon, c'est équilibré, c'est sain, moi ça me va, vraiment je ne manque de rien. Je ne veux pas le dire, mais pour la viande je vais en France ou alors [je prends des paquets vendus] à 50 %, en action le samedi [peu avant la fermeture du week-end] dans les grandes Coop (un supermarché comme la Migros, supra). Les céréales, je ne les prends pas et puis je trouve que les sacs sont équilibrés, le thon je le fais farci aux aubergines ou tomates, c'est très bon et puis après il faut savoir doser et puis équilibrer. (Entretien du 24.06.2021)

Mme Murinzi, qui touche l'aide sociale, mais est actuellement sanctionnée pour n'avoir pas déclaré un gain inhabituel, ce qui l'oblige à un remboursement de 200 francs tous les mois, est la plus enthousiaste des personnes que j'ai rencontrées (peut-être aussi parce qu'elle a un budget plus large que d'autres bénéficiaires des Colis). Au contraire, Monsieur Cyprès (bénéficiaire de l'ancien système seulement, celui d'avant la pandémie, entretien du 31.01.2020) se plaint diversement de l'aide reçue : il n'aime pas passer des heures dans sa cuisine même s'il dit savoir la faire et même s'il se refuse à manger des plats tout préparés. Il est probablement la personne qui se montre le plus critique, peut-être du fait que son ancienne position sociale de juriste le rend plus sûr de ses droits. D'origine italienne, il dit adorer les pâtes, ne pas aimer le maïs en boîte (« on n'est pas des poules »), détester les haricots rouges, vouloir du poulet et non pas du porc (voir note 11 supra) et du pain blanc, car il a des problèmes de dent.

Si l'on recense les propos tenus sur les différents aliments reçus, on constate que les pâtes sont données en trop grandes quantités, sauf de l'avis de M. Cyprès. En fait, tout l'assortiment n'est pas également apprécié. En général, en fonction de leurs habitudes alimentaires d'origine, les personnes venant d'Amérique du Sud apprécient les haricots rouges et parfois la polenta²⁰, mais consomment peu de lentilles et souhaiteraient davantage de riz. Les lentilles, le couscous, la semoule de blé fine sont les aliments les plus souvent refusés. Les fruits secs ont peu de succès et ne semblent pas être considérés comme un produit de grignotage adéquat (en fait, d'après Mme Jura, ils figurent dans les colis pour compenser le manque de variété de fruits frais). De nombreux légumes sont refusés, même s'ils ne font pas l'objet de commentaires négatifs. L'absence de viande est regrettée et les conserves de poisson n'ont à la longue que très peu de succès, même si elles apportent des protéines animales. Des propos des bénéficiaires, on retiendra aussi l'envie de pouvoir choisir les produits consommés, de ne pas se charger de produits trop lourds à transporter si l'on est pas sûr de les utiliser et d'éviter de stocker inutilement des produits de base. C'est pourquoi certaines personnes remettent dans les bacs idoines tous les produits qu'elles ne veulent pas tandis que d'autres tentent des échanges ou les distribuent, plus tard, à des proches ou des voisin-es. Remettre un produit dans les bacs des « refusés » représente peut-être une forme de résistance aux injonctions alimentaires ou à la monotonie. Par ailleurs, et comme toutes nos enquêtes le montrent (Ossipow, Counilh, Cerf, 2023), les bénéficiaires des Colis préféreraient re-

²⁰ À l'instar de Monsieur Açaï qui apprécie les haricots rouges avec lesquels il prépare de la feijoada et la polenta au moyen de laquelle il imite la *farofa*, très appréciée par ses enfants (entretien 25.02.2020).

cevoir des « bons » ou des transferts monétaires. Iels y perdraient une dizaine de francs (davantage sur les couches-culottes), car les produits qui rempliraient leurs caddies ne seraient pas achetés en grosses quantités par une banque alimentaire, mais iels retrouveraient une certaine autonomie de choix ainsi qu'un sentiment de liberté et dignité. Reste à savoir si les personnes démunies financièrement pourraient être aidées sur le long terme en argent plutôt qu'en nature. La méfiance à l'égard des démunies qui ne sauraient pas gérer leur budget est en effet très développée, ainsi que le décrit Denis Colombi (2020). Les pauvres sont souvent soupçonnés par le grand public, les cadres de l'aide alimentaire et les bénévoles de commettre de « mauvais » achats (cigarettes, alcool, téléphonie dernier cri, etc.). Pourtant, il fut des périodes où les pauvres ont été aidés en argent ainsi que l'ont expliqué Viviana Zelizer (1997) et Axelle Brodriez-Dolino (2023). Des « bons » sont actuellement distribués en France, notamment sous la forme de tickets – restaurants acceptés comme devises d'achat dans les supermarchés. Des essais sous la forme de cartes de crédit qui ne cibleraient pas directement la nature des achats ont également été expérimentés en France notamment par Action contre la Faim et la Fondation de l'Armée du Salut (Projet Passerelle Montreuil 2022). L'idée de transferts monétaires se substituant à des distributions en nature commence à faire son chemin, mais demeure freinée par les dispositifs déjà en place qui sont parfois trop importants pour être démantelés ou par la difficulté à identifier toutes les personnes qui pourraient y avoir accès, notamment les personnes dites en migration irrégulière, tolérées plus que totalement acceptées dans les distributions en nature. En fait, et comme le suggère Olivier de Schutter²¹, seuls un salaire suffisant ou une aide sociale convenable permettraient d'accéder à un « droit à l'alimentation ».

Conclusion

Dans certains cantons, les personnes démunies financièrement doivent se contenter d'« invendus » qui s'apparentent parfois à des restes à peine mangeables, dans d'autres, comme celui qui a été décrit, les produits proviennent d'industries agroalimentaires bas de gamme, à l'exception des légumes issus d'un maraîchage local d'agriculture raisonnée. Parce qu'elles sont soucieuses de traiter les personnes démunies financièrement avec une certaine dignité à défaut d'élargir les ayant droit à l'aide sociale et parce qu'elles en ont les moyens financiers grâce à différentes formes de philanthropie et de générosité citoyenne, les autorités politiques et les cadres responsables des dispositifs de distribution s'efforcent de distribuer une aide qu'iels estiment suffisante. Il est toutefois toujours précisé qu'il ne s'agit que d'un « coup de pouce », c'est-à-dire d'une aide pour trois jours environ, ce qui contraint les plus pauvres à économiser sur la quantité reçue. Mais pourquoi vouloir distribuer une aide dite « équilibrée » ou « saine » ? Comme on l'a lu, les responsables des Colis recevaient, avant la pandémie

²¹ DE SCHUTTER, O. (2014). Final report : The transformative potential of the right to food. (Report of the Special Rapporteur on the right to food, Olivier De Schutter). Geneva : ONU, General Assembly. http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20140310_finalreport_en.pdf

de COVID-19, des produits de la part de la BA qu'ils complétaient par des fruits et quelques « beaux » légumes « bien frais » pour rehausser l'assortiment parfois un peu fripé ou fatigué. Mais dans les quelques mois qui précédaient Noël 2019, le nombre de bénéficiaires a augmenté (environ 3.000 personnes par semaine, soit entre 500 et 1000 personnes de plus que les années précédentes). Petit à petit, les Colis ne concernaient ainsi plus seulement des bénéficiaires devant faire face à quelques factures imprévues qu'une aide alimentaire d'appoint pouvait aider, mais à des personnes sans travail et sans allocation de chômage, dont la situation s'est dramatiquement aggravée durant le confinement. Même si la fondation philanthropique qui les soutenait était prête à augmenter ses dons, les cadres des Colis ont décidé de rationaliser leurs achats et, si possible, d'aller à l'essentiel. Pour ce faire, ils ont demandé à une association de santé publique de les aider à opérer des choix, ce qu'elle a fait en orientant les achats vers les céréales et les légumineuses ainsi que les légumes et les fruits (dans une moindre mesure). La demande de conseil aux nutritionnistes et diététiciennes s'est donc d'abord caractérisée par une volonté de rationalisation des achats, mais, petit à petit, elle devenue une légitimation importante et un argument de promotion qui dit à peu près : « nous ne pouvons pas couvrir tous les besoins mais ce que nous donnons a été consciencieusement choisi » (notre formulation). Pareille légitimation n'est pas courante, mais c'est aussi le cas dans certains colis distribués en Grande-Bretagne comme l'a expérimenté Pat Caplan (Caplan 2017). Les colis que l'anthropologue a testés sur une semaine ne contiennent aucun élément frais mais se veulent aussi équilibrés (en version omnivore ou végétarienne) et contrôlés par une diététicienne²².

Dans le canton étudié, la rationalisation effectuée par l'équipe de diététicien.nes, à défaut de pouvoir personnaliser les cabas selon l'âge, le sexe ou l'activité, permet de valoriser certains produits, mais aussi d'éliminer tout ce qui n'est pas directement utile et perçu comme « mauvais pour la santé » : les gâteaux et les biscuits (trop sucrés) aussi bien que les chips (grasses et trop salées), les plats tout prêts et la charcuterie (trop salés). Les spécialistes de la diététique font donc manger aux démunies ce qu'ils souhaiteraient faire consommer à toute la population, y compris les plus favorisés. Manger « sainement », même si ce n'est pas à son goût est désormais la norme des distributions à laquelle il n'est pas dérogee, sauf en cas de dons exceptionnels (les palettes de corn-flakes arrivées en grande quantité que mentionne, supra, le responsable de la BA) ou les biscuits fabriqués par des bénévoles à Pâques distribués aux Colis en avril 2023. Le cacao initialement supprimé pour les enfants a toutefois été remis dans l'assortiment et les enfants reçoivent parfois des barres de céréales sucrées.

Même si les bénéficiaires des colis ne représentent en moyenne que 6.450 personnes par semaine²³, la distribution permet de contraindre des personnes généralement pensées comme ayant de « mauvaises » habitudes nutritionnelles à un bien-manger

²² Lire le récit de cette semaine sur le blog de l'anthropologue, paru en 2018 sur <https://sites.gold.ac.uk/food-poverty/>. Page consultée le 28.8.2018.

²³ 14.000 bénéficiaires si l'on compte également les personnes aidées par Partage hors Colis (chiffre 2023).

normé, que d'autres publics peuvent refuser. Pour le dire autrement, les personnes financièrement démunies (qui savent d'ailleurs mieux manger que les nutritionnistes ne le croient) ne peuvent que se soumettre au dictat diététique et accepter ce qui leur est offert tandis que les populations plus nanties – également influencées par de multiples injonctions (considérations médicales, éducation scolaire, préceptes de bien-être, etc.) – gardent une certaine liberté de choix. En fait, directement et indirectement, le contenu des colis permet une forme de prévention contre la « malbouffe » et l'obésité que les professionnel·les de la diététique attribuent souvent aux classes dites populaires et aux précaires, notamment les personnes migrantes (Amstutz *et al.*, 2020 ; Leresche, 2014). Distribuer des colis « sains », c'est ainsi participer d'une « biopolitique de l'éducation pour la santé », celle que Luc Berlivet (2004) décrivait dans le domaine de la prévention du tabac, mais qui, ici, se centre sur l'alimentation. L'aide alimentaire du canton, même si elle n'est pas suffisante, même si elle ne permet pas d'effectuer des choix, même si elle charrie son lot d'émotions douloureuses (honte, peur du manque, frustration) passe donc pour acceptable sur le plan moral : ce ne sont pas des restes dont les supermarchés se débarrassent, mais des produits qui devraient contribuer à la santé. Cette sanitarisation de l'alimentation satisfait l'ensemble des acteurs et actrices du champ de l'aide alimentaire. Elle semble exemplaire et n'a longtemps pas été remise en cause. Toutefois, depuis la proposition d'inscription dans la Constitution du canton d'un article sur le droit à l'alimentation accepté en votation populaire le 18 juin 2023, certaines actions se transforment dans l'aide alimentaire d'urgence : les cadres des Colis proposent en effet d'offrir un certain choix (notamment de légumineuses) et de réintroduire des produits carnés (notamment des saucisses de volaille). Des produits lactés (des yaourts) s'ajoutent au lait. Des produits de « réconfort » (notre expression), par exemple du chocolat et des biscuits, sont également disponibles²⁴. Les responsables des Colis commencent à admettre qu'une alimentation « adéquate » (terme utilisé dans les textes décrivant le droit à l'alimentation) n'a pas à être que nutritionnellement correcte, mais doit aussi être adaptée aux habitudes et aux goûts des bénéficiaires. Les arguments sanitaires (portés par les diététicien·nes du canton et dans le champ de la santé) et écologiques (soutenus par différents mouvements en faveur d'une agriculture durable) semblent néanmoins prioritaires : une alimentation « adéquate » reste avant tout une alimentation dite saine et durable. Iels reconnaissent également que les aliments offerts doivent autant que possible provenir d'agriculture ou d'industries dites « durables, ce qui les oppose d'emblée à un système national et international d'approvisionnement participant au « désastre écologique en cours », explique Bénédicte Bonzi (2023 : 189-212).

²⁴ La directrice des Colis du Cœur a lu notre article dans Heidi.news et est contente de me signaler qu'elle a tenu compte de nos remarques concernant les « produits de réconfort ». Voir OSSIPOW L., COUNILH, A.-L., CERF, Y. (2022), « Ceux qui vont à l'aide alimentaire ont aussi le droit d'avoir du choix et de manger du chocolat », *Heidi.news* (Nina Schetr), jeudi 24 novembre 2022. <https://www.heidi.news/alimentation/ceux-qui-vont-a-l-aide-alimentaire-ont-aussi-le-droit-d-avoir-du-choix-et-de-manger-du-chocolat>

Même quand le « droit à l'alimentation » sera complété par une loi d'application, la sanitarisation de l'alimentation ne devrait pas changer et même être renforcée par une éducation à l'anti-gaspillage et au « durable ». Toutefois, les mangeuses et les mangeurs précaires devraient-iels être davantage considérés dans leurs choix et leurs goûts récupérant ainsi une petite marge de liberté que la faiblesse de leurs ressources ne permet pas.

Bibliographie

- AMSTUTZ D., GONÇALVES D., HUDELSON P., STRINGHINI S., DURIEUX-PAILLARD S., ROLET S. (2020), « Nutritional Status and Obstacles to Healthy Eating Among Refugees in Geneva », *Journal of Immigrant and Minority Health*, n° 22, vol. 6, p. 1126-1134.
- BERLIVET L. (2004), « Une biopolitique de l'éducation pour la santé. La fabrique des campagnes de prévention », in D. FASSIN, D. MEMMI (dir.), *Le gouvernement des corps*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 34-7.
- BONVIN J.-M., LOVEY M., ROSENSTEIN E., KEMPENEERS P. (2020), *La population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève : conditions de vie et stratégies de résilience, rapport final de l'étude sollicitée par la fondation Colis du Cœur*, Genève, Université de Genève.
- BOURDIEU P. (1979), *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit.
- BRODIEZ-DOLINO A. (à paraître), « Deux siècles d'aide alimentaire en France, du 19^e siècle à la crise de la Covid », in A.-L. COUNILH, Y. CERF, L. OSSIPOW (dir.) (à paraître), *L'aide alimentaires en Europe : débats et perspectives*, Paris, PUF en ligne.
- CAPLAN P. (2017), « Win-win? Food poverty, food aid and food surplus in the UK today », *Anthropology Today*, n° 33, vol. 3, p. 17-22.
- COLOMBI D. (2020), *Où va l'argent des pauvres : Fantômes politiques, réalités sociologiques*, Paris, Payot.
- COUNILH A.-L., CERF Y., OSSIPOW L. (dir.) (à paraître), *L'aide alimentaires en Europe : débats et perspectives*, Paris, PUF en ligne.
- COUNILH A.-L. (à paraître), « Du terrain à la carte ou comment la combinaison entre recension quantitative et approche anthropologique remet en cause les catégories d'analyse dans l'aide alimentaire », in A.-L. COUNILH, Y. CERF, L. OSSIPOW (dir.) (à paraître), *L'aide alimentaire en Europe : débats et perspectives*, Paris, PUF en ligne.
- DAMHUIS L., SERRÉ A., ROSENZWEIG M. (2020), « Concrétiser l'ambition démocratique de l'alimentation durable ? Expérimentations bruxelloises dans l'aide alimentaire », *Anthropology of food*, n° S15. En ligne, consulté le 14.10.2022. URL : <http://journals.openedition.org/aof/11372>.
- DUBOYS DE LABARRE M., CRENN C. (2019), « De quoi la sécurisation alimentaire des 'démunis' est-elle le nom ? », *Socio-anthropologie*, n° 39. En ligne, consulté le 22 novembre 2020. URL : <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.5289>.

- FASSIN D., MEMMI D. (dir.) (2004), *Le gouvernement des corps*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- FASSIN D. (2010), *La Raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*. Paris, Gallimard.
- LONGCHAMP P. (2014), « Goûts de liberté, goûts de nécessité : quand la diététique s'en mêle », *Sociologie et sociétés*, n° 46, vol. 2, p. 59-82.
- MARCUS, G. E. (1995), « Ethnography in/of the world system: the emergence of multi-sited ethnography », *Annual Review of Anthropology*, n° 24, vol. 1, p. 95-117.
- OSSIPOW L., COUNILH A.-L., CERF Y. (2019-2022), *Indigences en pays d'opulence : approche anthropologique de l'aide alimentaire en Suisse*, Berne, Fonds national de la recherche scientifique.
- OSSIPOW L., COUNILH, A.-L., CERF, Y. (2022), « Les dispositifs d'aide alimentaire à Genève et Fribourg : aide d'urgence et droit à l'alimentation », in E. ROSENSTEIN, S. MIMOUNI, *Covid-19 : Tome II. Les politiques sociales à l'épreuve de la pandémie*, Genève, Seismo, p. 125-140.
- RICHES G., SILVASTI, T. (2014), *First world hunger revisited: Food charity or the right to food?*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- ZELIZER V. A. R. (1997), *The social meaning of money*, Princeton, Princeton University Press.

